

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil, qui se déroulera le 10 février 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lots 6 560 443 à 6 560 446, rue Henri-Morin

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0002 :

Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction de 4 bâtiments multifamiliaux de 14,63 mètres par 15,34 mètres, comportant 6 logements chacun sur 3 étages, pour les dérogations suivantes :

- l'espace réservé au remisage des conteneurs sera entouré d'un enclos sur 3 côtés, plutôt que d'être complètement entouré. La marge de 9 mètres est, quant à elle, réduite à 3,45 mètres ;
- l'aire de stationnement sera partagée entre les bâtiments C et D, ce qui est normalement proscrit ;
- certaines aires de stationnement seront en cour avant, ce qui est normalement proscrit à la réglementation ;
- certaines cases de stationnement du bâtiment D empiètent de 2 mètres dans la zone tampon (voir plan d'aménagement) ;
- les bâtiments A, B et C ont un ratio de 1,83 cases par logement plutôt que de 2, tel que minimalement prescrit au règlement de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 26 janvier 2026.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière